

«Non, la foule n'est pas irrationnelle»

PALÉO Fort d'un deuxième prix des festivals européens, Pascal Viot défend une autre vision de la sécurité que celles des barricades et du maintien de l'ordre.

PROPOS RECUEILLIS PAR DIDIER SANDOZ
didier.sandoz@lacote.ch

Entré dans le staff de Paléo lors du festival 1995 «pour y contrôler les badges», Pascal Viot est aujourd'hui une référence européenne en matière de sécurité sur les grands événements. A son expérience pratique, le résident d'Eysins a ajouté des études en sociologie conclues par une thèse sur «son» festival et sur l'Eurofoot 2008 à Genève. Toujours chercheur associé du laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, le chef du secteur accueil & sécurité du festival nyonnais gère une troupe de 1500 bénévoles – à laquelle il faut ajouter 450 professionnels. Il refuse toute idée préconçue.

Dans un contexte d'anxiété et de terrorisme, n'est-ce pas surprenant de décrocher un prix pour avoir posé des arbres sur une voie d'accès?

Cela peut certes s'apparenter à un simple geste architectural et végétal, mais ce titre européen me touche particulièrement car il récompense ce que je vise depuis des années, à savoir l'intégration des contraintes de sécurité dans tous les secteurs du festival. Cette initiative consistant à disposer des arbres en bacs et sur palette afin de barrer l'accès à la route de Saint-Cergue, est partie de l'équipe de décoration. Elle implique le secteur des constructions et de la mobilité.

En 2016, nous avons en urgence installé des blocs de béton. C'était quatre jours après l'attentat de Nice, mais des arbres, c'est tout de même plus agréable et cela

évite de transformer nos lieux de fête en camps retranchés.

Ce n'est pas votre premier prix. Paléo est-il devenu un champion de la sécurité?

En 2013, un «award» était venu saluer la création de notre monitoring des événements en temps réel et géolocalisés. Cet outil, qui nous permet une évaluation fine des faits survenant dans notre périmètre et une meilleure répartition de nos moyens, est un produit développé en interne qui séduit d'autres organisateurs ou des polices. Il permet surtout d'objectiver les données et tordre le cou à certaines rumeurs, comme celle qui veut que les vols (en forte baisse ces dernières années) aient lieu essentiellement au camping. Certaines années, la «zone chaude» s'était déplacée plutôt devant la grande scène.

Que répondre aux critiques reprochant de ne pas fouiller les festivaliers à l'entrée de la plaine de l'Asse?

Le risque terroriste fait par définition l'objet d'une approche émotionnelle. Notre job, c'est notamment d'abaisser le niveau d'inquiétude. La fouille pourrait rassurer mais elle a un impact négatif sur la gestion des flux de festivaliers en créant des congestions problématiques.

Face à des assaillants détermi-

Nous vivons dans des villes et des événements avec des flux permanents. On ne pourra pas recréer les forteresses du Moyen Age.»



Collaborateur bénévole du Paléo Festival devenu l'un des pontes européens de la sécurité événementielle, Pascal Viot propose une approche inédite, mais suivie, des mesures de sûreté dans les grandes manifestations.

nés, la vérification à l'entrée n'empêcherait rien et au contraire les spectateurs agglutinés offriraient une cible de choix. Pourquoi devrait-on ainsi sanctionner le dedans qui serait considéré comme sûr et le dehors plein de dangers. Nous vivons dans des villes et des événements de flux permanents. On ne pourra pas recréer les forteresses du Moyen Age.

Plus généralement, il faut faire attention aux idées qui émergent en premier, les plus simples auxquelles tout le monde s'accroche, juste parce qu'on tient une mesure visible à appliquer. Et si l'on craint actuellement le terrorisme, le danger que les organisateurs redoutent le plus souvent reste un orage violent et ses conséquences sur la foule et les infrastructures.

Peut-on modéliser le comportement d'une foule? Ne devient-elle pas irrationnelle quand survient un danger?

L'idée que la foule est inévitablement bête vient de loin dans les croyances, mais nous, organisateurs de grands événements qui sommes devenus spécialistes dans sa gestion, affirmons que cela n'est pas avéré. Des études récentes démontrent le contraire. La foule se comporte en fonction de l'information qui lui est donnée et des aménagements physiques qui permettent ou non sa circulation.

Décréter qu'une masse humaine est irrationnelle consisterait à dédouaner l'organisateur qui pourrait dire «on ne peut plus rien faire». Je ne suis pas d'accord avec cette conception. Les anglais ont une formule qui dit «if it's predictable, it's avoidable» (ndlr: que l'on peut traduire par «Si on peut le prévoir, on peut l'éviter.»)

Faut-il inévitablement subir des catastrophes pour permettre l'amélioration des mesures de sécurité?

La catastrophe est un moment

de débordement par rapport à des stratégies établies ou un révélateur de failles. Oui, on en apprend beaucoup dans ces funestes situations, c'est un processus connu par les spécialistes de gestion des risques. C'est d'ailleurs suite à la bousculade mortelle au festival de Roskilde, au Danemark, en 2000, que les responsables de sécurité des open air européens se sont rapprochés pour échanger des expériences, définir de bonnes pratiques et la mise en commun de standards.

Et comment réduire encore les risques?

En décortiquant précisément les conséquences et en faisant remonter les apprentissages jusque dans les fondements de l'organisation d'un événement. Il est important de réfléchir et d'obtenir ensemble des éléments satisfaisants de sécurité mais surtout d'urbanisme.

La formation dans un domaine de connaissance encore jeune

est essentielle. C'est pourquoi nous avons créé iSSUE, Institut suisse de sécurité urbaine et événementielle, qui allie des compétences académiques et pratiques. La première volée de formation pour un certificat de sécurité événementielle et gestion de foule a fait le plein avec des professionnels de divers secteurs publics (police et pompiers) ou privés (organisateur).

Est-ce vraiment le rôle des organisateurs privés de mettre sur pied pareilles formations suivies par des responsables de sécurité publique?

Il faut aller au-delà de cette question. Déjà, il faut rappeler que notre staff bénévole compte en son sein beaucoup de professionnels des métiers de la sécurité. Et chacun a à y gagner. Je rappellerais que la gestion des foules n'est pas le premier job d'un policier que l'on forme davantage au maintien de l'ordre public. C'est un domaine de compétence qui continue à prendre de l'ampleur, où se mêlent la psychologie des foules et l'ingénierie. Il y a encore beaucoup à faire et c'est passionnant.

Fort de pareilles compétences, pourquoi ne vous engagez-vous pas à la tête d'un corps de police?

Parce que j'aime trop la liberté que m'apporte mon statut académique. A Paléo, j'ai trouvé le cadre parfait pour mettre en œuvre cette conception de l'accueil et de la sécurité.

Dort-on bien quand on a la responsabilité de la sécurité du plus grand open air du pays?

Oui, je dors parfaitement bien, sinon j'aurais meilleur temps de changer de métier. On est serein quand on a la sensation d'avoir mené l'exploration préalable et la préparation à fond. Et il me semble qu'à Paléo, c'est le cas. ◉

Pourquoi l'EMS des Tines n'est pas près de voir le jour

NYON Des riverains ont déposé des recours devant le Tribunal cantonal. Ils estiment que les plans ne respectent pas des conventions signées.

MARIE-CHRISTINE FERT
marie-christine.fert@lacote.ch

Le calendrier prévu par la Fondation du Midi pour la construction de l'EMS des Tines ne sera pas respecté. Initialement, le bâtiment, qui doit abriter 60 lits, devait être inauguré en 2020. Michel Maye, président de la commission de construction de la fondation, estime qu'une année supplémentaire, au moins, sera nécessaire avant de donner le premier coup de pioche de cet équipement estimé à 21 millions de francs.

Trois recours de propriétaires riverains et d'une PPE ont été déposés en novembre dernier



Après l'annulation du projet de foyer pour l'Evam, le premier coup de pioche de l'EMS n'est pas près d'être donné. MAK ARCHITECTURE & CONSULTING SA

devant la Cour de droit administratif et public. Ils reprennent les arguments des oppositions issues de la mise à l'enquête au printemps dernier: les volumes du futur bâtiment, disent-ils, sont imposants au re-

gard de conventions passées en 1993 avec la commune. Qui stipulaient, selon leurs arguments, la création d'un équipement d'utilité publique pour les résidents de cette zone, comme une école. Ainsi, pour l'un

des représentants de l'hoirie Graf, il s'agit avant tout de défendre les intérêts des habitants au regard de la définition du plan de quartier.

Exigences cantonales

«Notre EMS est prévu sur une zone d'utilité publique, et on ne déroge pas au règlement», répond Michel Maye qui doit fournir d'ici au 12 février des in-

formations complémentaires à la cour cantonale. Il précise aussi que le projet répond aux demandes du canton de Vaud, qui exige une offre de 60 lits.



MAURICE GAY MUNICIPAL NYONNAIS EN CHARGE DE L'URBANISME

«Nous avons demandé un avis de droit sur les conventions.»

formation complémentaire à la cour cantonale. Il précise aussi que le projet répond aux demandes du canton de Vaud, qui exige une offre de 60 lits. Pour rappel, la Ville de Nyon est propriétaire du terrain à la

suite justement de ces fameuses négociations liées au plan de quartier. Et le Conseil communal avait voté en 2015 l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation du Midi. «Nous avons demandé un avis de droit au sujet de ces conventions», assure de son côté Maurice Gay. Le municipal en charge de l'urbanisme se veut confiant: il estime que le dossier tel que pré-

senté lors de la mise à l'enquête est conforme aux actes signés avec les riverains. Le recours à un avis de droit n'est pas une première concernant ce terrain: il en fut de même en 2014 au sujet du pro-

jet de foyer présenté par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (Evam). La Municipalité, face à un doute juridique, avait alors retiré son préavis. A écouter Maurice Gay, il n'en n'est pas de même dans le cas présent. «Ça reste un EMS, ce n'est pas un chalet de montagne», commente-t-il pour rappeler que cet équipement ne peut pas passer inaperçu dans le quartier. Autant d'arguments que l'élu PLR développera lors du prochain Conseil communal en réponse à une interpellation de son collègue de parti, Yves Gauthier-Jaques, préoccupé de l'avancée de ce projet.

Répercussions à Begnins

Reste que ce retard va avoir des incidences sur un autre EMS. Le calendrier du chantier de modernisation de l'établissement de Bellevue, à Begnins, était calqué sur celui des Tines. Le temps des travaux, les Begninois devaient en effet être hébergés à Nyon. ◉